COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

de PLOUÉDERN

11 février 2020

L'an deux mille vingt, le onze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 17 - votants : 18.

Présents : MM et Mmes : Goalec, Casu, Merdy, Quédec, Marrec, Marec-Prigent, Tourbot F, Avetand, Brochain, Castrec, Liard, Maubian, Nédélec, Péron, Séné, Tanguy, Tourbot N.

Absents et excusés : MM et Mmes : Yvinec, Argouarch, Bouillon, Coulier (procuration à M. Goalec),

Secrétaire de séance : Mme Martine MAUBIAN.

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLUI PRÊT A ÊTRE APPROUVÉ**

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle au conseil municipal le contexte du PLUi arrêté par la CCPLD. Après avoir pris connaissance et analysé les pièces du PLUi de la CCPLD prêt à être approuvé, et au regard des discussions en séance : le conseil municipal n’émet aucune observation ou remarque sur le PLUi prêt à être approuvé en conseil de Communauté le 28 février prochain.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité, émet un avis favorable au projet de PLUi prêt à être approuvé en conseil de Communauté le 28 février prochain.

**PROJET LOGEMENTS SOCIAUX ET LOCAL D’ACTIVITÉS PLACE DE LA MAIRIE : DÉSAFFECTATION / DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC / ÉCHANGE DE TERRAIN / ACHAT LOCAL D’ACTIVITÉS**

M. Bernard GOALEC, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de création de logements sociaux et d’un local commercial et/ou de services proposé par Finistère Habitat en lieu et place des WC publics et du bâtiment situé au 43 place de la Mairie à Plouédern (communément appelé « Studio 211 »).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

* Approuve la désaffectation des abords des parcelles AB 87 et AB 86, affectées jusqu’alors au stationnement,
* Approuve la désaffectation du bâtiment situé sur la parcelle AB 86, affecté jusqu’alors aux WC publics,
* Approuve le déclassement du domaine public des parcelles issues de la division de la place de la Mairie,
* Approuve l’échange de parcelles à titre gratuit avec Finistère Habitat comme présenté sur le plan établi par le cabinet Trace & Associés, frais de géomètre et d’acte à la charge de Finistère Habitat,
* Approuve l’achat du local commercial et/ou de services à Finistère Habitat, sous réserve des résultats de l’appel d’offre, et pour un montant de 260.485€ TTC maximum,
* Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l’avancée de ce projet.

**DÉNOMINATION DE RUES (ZAE LESEON, ZAE KERIEL PENHOAT, ZAE KERIEL SUD, ZAE SANT ALAR)**

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Conseillère déléguée, expose au conseil municipal le contexte des ZAE Leseon, Keriel Penhoat, Keriel sud et Sant Alar.

L’arrivée de la fibre sur la commune impose de dénommer les rues qui desservent actuellement les ZAE ou qui desserviront les futures entreprises de la ZAE Sant Alar.

La commission communication propose :

* Pour la ZAE Leseon :
  + Rue Charles Lindberg (depuis Ploudaniel jusqu’au giratoire de Leseon)
  + Rue Jacques Cartier (pour l’impasse partant du giratoire de Leseon en direction de la RN12)
  + Rue La Pérouse (du giratoire de Leseon au giratoire de Keriel Penhoat)
* Pour la ZAE Keriel Penhoat :
  + Rue Magellan (depuis le giratoire de Keriel Penhoat jusqu’à l’extrémité ouest de la ZAE)
  + Rue Vasco de Gama (depuis la VC1 jusqu’au giratoire de Keriel Penhoat)
  + Rue Bougainville (depuis le giratoire de Keriel Penhoat finissant en impasse vers le sud de la ZAE)
* Pour la ZAE Keriel Sud :
  + Rue Marie de Kerstrat (depuis le pont au-dessus de la RN12 jusqu’à la VC3)
  + Impasse Marie de Kerstrat (depuis l’intersection VC1 et VC3 finissant en impasse vers le Nord-Est de la ZAE)
* Pour la ZAE Sant Alar :
  + Rue des Pierres Noires (depuis la VC4 en direction des habitations de Leslouc’h) (actuelle VC24)
  + Rue Nividic (depuis la VC4 vers l’entreprise « MAN »)
  + Rue Raoulic (depuis la VC4 jusqu’au quartier de Kerolland)
  + Rue Kereon (depuis la VC4 en passant par Ploudaniel et vers la RN12) (la dénomination de cette rue commune à Ploudaniel et Plouédern a été faite en accord avec la commune de Ploudaniel)
  + Rue Portzic (depuis la VC24 (rue des Pierres Noires) en direction de l’Ouest vers Kerolland et se finissant en impasse) (rue parallèle à la VC4)
  + Rue Goulenez (rue reliant la rue des Pierres Noires et la rue Portzic)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance de la situation et des propositions de la commission « communication », à l’unanimité,

Valide les propositions faites par la commission communication et nomme les quatorze rues précédemment citées.